# La Gazette de Rouen

N°145 - 24/10/09

Journal Mensuel
du Mouvement Social et Libéral de Normandie


## Combien ça coûte ?

Pendant 6 ans, chaque mois les indemnités des élus s'élèvent à :

**Région et Département** :
Président 5.350 € ,
Vice-Président : entre 2.000 et 3.600 €,
Conseiller régional entre 1500 et 2500 €.

**Commune (+ de 100.000 habitants)** :
Maire 5.350 €,
Adjoints au Maire : 2.600 €,
Conseiller municipal 180 €.

**Agglomération (+ de 400.000 habitants)**
Président 5.350 €,
Vice-Président : 2.600 €,
Conseiller communautaire : 1000€.

**Député** (par mois, pendant 5 ans) :
Indemnité mensuelle : 6950 €
Indemnité représentative : 6280 €
Collaborateurs : 8950 €

**Sénateur** (par mois, pendant 6 ans) :
Indemnité mensuelle : 6950 €
Indemnité représentative : 6620 €
Collaborateurs : 8950 €

### Les chiffres actuels de l'organisation territoriale française :

5 niveaux de collectivités locales :
- 36 783 communes ;
- 2 578 communautés (dont 14 communautés urbaines, 171 communautés d'agglomération, 2 393 communautés de communes) et 16 133 syndicats intercommunaux ;
- 371 pays ;
- 26 régions ;
- 100 départements

## EDITORIAL

### Réforme des collectivités : enfin !

Le Président de la République a annoncé cette semaine son projet de réforme des collectivités locales et de leurs élus. A la place des conseillers généraux et régionaux, nous aurons à élire des **conseillers territoriaux**, qui siégeront à la fois au département et à la région. Au final : 3000 élus au lieu de 6000.

Ceci ne serait rien sans une clarification des compétences des collectivités. Elles sont totalement incompréhensibles aujourd'hui pour les citoyens. Elles le sont d'autant plus que les financements croisés diluent les responsabilités de chacun. Désormais, ce sera **un impôt par collectivité avec des compétences claires**.

Les conseillers d'agglomération seront enfin élus au suffrage universel, en même temps que les conseillers municipaux.

Bref, plus de démocratie et plus de lisibilité. Il était temps !

Marie-Thérèse HUSSON,
Bruno DEVAUX

Conseillers municipaux de ROUEN

# L'Europe est à nouveau en marche !

La mise en application du traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007, était jusqu'à présent bloquée par la victoire du non lors du référendum de ratification en Irlande. **Un nouveau référendum a été organisé le 3 octobre 2009 et, cette fois, les Irlandais ont répondu OUI à une large majorité de 67%** .

Entre les deux référendum , les Irlandais ont été très durement touchés par la crise mondiale. Ceci leur a fait prendre conscience de l'intérêt pour tous les pays membres de l'Union, et en particulier le leur, de renforcer la cohésion Européenne et de faciliter son fonctionnement institutionnel .

A la suite du "oui" Irlandais , la ratification du traité de Lisbonne devrait maintenant intervenir très rapidement .

**Quels sont les points essentiels de ce traité ?**

*1/ LE CONSEIL EUROPEEN* qui est l'organe de décision (l'équivalent de notre conseil des ministres) était jusqu'à présent présidé à tour de rôle par chacun des états membres, pour une durée très courte de 6 mois. Durant cette période, il était vraiment très difficile d'initier une véritable orientation politique. A l'avenir , le conseil sera présidé par un président élu pour 2 ans et demi.

*2/ Les DECISIONS du Conseil Européen étaient jusqu'à présent prises à l'UNANIMITÉ.* Ce mode de décision donnait à tous les membres , y compris aux très petits pays (Luxembourg ou Malte par exemple) le droit de bloquer une décision. A partir de 2014, la plupart des décisions seront prises à la majorité qualifiée (c'est-à-dire à une majorité représentant 55% des états membres et 65% de la population européenne totale). Seules les décisions concernant la fiscalité, la politique étrangère, la défense et la sécurité sociale seront toujours prises à l'unanimité .

3/ *Le conseil désignera un HAUT REPRESENTANT DE L'UNION POUR LES AFFAIRES ETRANGERES ET LA POLITIQUE DE SECURITE* dont le rôle sera de coordonner les politiques des états membres dans ces domaines et de représenter l'Europe vis-à-vis des pays tiers. La présence de ce HAUT REPRESENTANT dans toutes les grandes négociations internationales ne manquera pas de renforcer le poids politique de l'Europe dans le monde .

4/ Le traité de Lisbonne comporte de nombreux autres points de moindre importance et surtout **il ne règle pas tous les problèmes**. Mais les trois points mentionnés ci-dessus sont essentiels car ils marquent un renforcement considérable de l'Europe politique et faciliteront grandement les prises de décision à venir.

**Sur Internet : www.bruno-devaux.com**
**B. DEVAUX / La Gazette de Rouen - 36, rue de Bihorel 76000 ROUEN - lagazette@bbox.fr**
Directeur de la publication : Bruno Devaux - **ISSN 1298-7867** - Imprimerie : Alphacopy Rouen